

# Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance Publique du LUNDI 17 FEVRIER 2020

En Mairie à 19 H 00

1ère séance depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020



Convoqué le 3 Février 2020, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie, le LUNDI 17 Février 2020 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean DECOOL.

  
Le Maire,  
Jean DECOOL



L'An deux Mil Vingt, le Dix Sept Février à dix Neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean DECOOL, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

**PRÉSENTS** : Jean DECOOL, Maire – Hervé LANIEZ, Maire Délégué ;

ANDRIES Françoise - BLANCKAERT Sophie - DEBREU Michel – DECORTE Jacques - DE WALSCHE Nicole - FIGOUREUX Jean-Marc - GESQUIÈRE Denis - GUERMEUR Laurence - LOEUIL André - THÉODON Patrick - VANDAMME Martine - Adjoints

ALVES Monique - BLAUWART Marie-Claire - DEDRIE Jean-François - HAEZEBROUCK Pascal - JANSSEN Alain - JUNOT Marie-Christine - LEBON Colette – LEDIEU Fabienne - LEFEVRE Claudine - PORTAUX Claudine - RUFIN Marie-Noëlle – VANTIELCKE Jean-Pierre - Conseillers Municipaux

**ABSENTS** : DE BELVALLET Jérôme - DENIS Marie-Annyck - DENYS Stéphane - SCHEPENS Patrick -

**ABSENTE EXCUSÉE** : PERCAILLE Edith

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : DEBERT Jérôme à BLANCKAERT Sophie - GILLODTS Jean-Marc à LOEUIL André - MACZKA Sylvie à LANIEZ Hervé - MAGNIER Patrick à THÉODON Patrick - VANDAELE Raphaël à GESQUIERE Denis

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DEDRIE Jean-François

\*\*\*\*\*

## 00 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 2 DECEMBRE 2019

Après les rectifications suivantes :

Page 3 : **Sujet n° 4** :

« **Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que l'Association KRAV MAGA, n'a pas fait de demande de subvention 2019... »

« Avec 7 voix POUR.....7 Abstentions ..... **16 voix** CONTRE..... »

Page 17 : **Sujet N° 10 – B**

« ... Avec 4 Abstentions..... et **26 voix** POUR..... »

Le Compte-Rendu devient Procès Verbal.

## 01 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé à l'Assemblée, l'approbation du Compte de Gestion 2019.

Après délibérations, l'assemblée avec

**4 Abstentions** : Colette LEBON - Françoise ANDRIES - Patrick THEODON - Patrick MAGNIER

**Et 26 VOIX POUR**

**APPROUVE** le compte de gestion 2019.

## **02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'approbation du Compte Administratif 2019 qui peut se résumer comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	<b>3.675.889,24 €</b>	<b>953.385,30 €</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>3.801.910,18 €</b>	<b>1.209.844,22 €</b>
<b>BILAN</b>	<b>- 126.020,94 €</b>	<b>- 256.458,92 €</b>
<b>RESTE A REALISER RECETTES</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
<b>RESTE A RÉALISER DEPENSES</b>	<b>/</b>	<b>- 34.436,14 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>/</b>	<b>- 290.895,06 €</b>
<b>EXCEDENTS</b>	<b>417.297,45 €</b>	<b>13.613,67 €</b>
<b>TOTAL 2019</b>	<b>291.276,51 €</b>	<b>- 277.281,39 €</b>

Après délibérations, l'assemblée avec

**6 Abstentions** : Colette LEBON - Françoise ANDRIES - Patrick THEODON - Patrick MAGNIER - Pascal HAEZEBROUCK et Marie-Noëlle RUFIN

**Et 24 VOIX POUR**

**APPROUVE** le compte administratif 2019.

## **03 – CONVENTION INTERCOMMUNALE COUDEKERQUE-BRANCHE / GHYVELDE**

### **VALIDATION DE L'AVENANT N° 4**

Après avoir exposé le résultat des travaux effectués lors des réunions du comité technique et de la Conférence Intercommunale du 28 janvier 2020, présentés dans l'avenant n° 4 ci-annexé

Marie-Noëlle RUFIN sollicite l'approbation de l'avenant n° 4 à ladite convention.

Après délibérations, l'Assemblée à l'unanimité,

**VALIDE** l'avenant n° 4 de la convention intercommunale COUDEKERQUE-BRANCHE/GHYVELDE portant sur la production mutualisée des repas.

#### **04 - DOSSIER GARAGES TOULOUSE/COMMUNE DE GHYVELDE/COMMUNAUTE URBAINE DUNKERQUE**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de l'avancée du projet de rétrocession à l'indivision TOULOUSE des cinq garages implantés sur la parcelle cadastrée 404 C 1097, sise grand-Place à Ghyvelde-Les Moeres, dont 36 m<sup>2</sup> empiète sur le domaine public, domaine rétrocédé à la Communauté Urbaine de Dunkerque lors de la fusion des deux communes.

Afin de finaliser le projet ci-dessus, la Communauté Urbaine de Dunkerque va procéder à l'établissement de l'acte de vente en la forme administrative pour la cession à titre gratuit, au profit de la Commune de GHYVELDE, de la partie de sol occupée de la parcelle cadastrée 404 C 1097 pour une contenance de 36 m<sup>2</sup>.

Précise que les frais d'enregistrement et de publication de l'acte seront à la charge de la Commune.

Après délibérations,

L'assemblée avec **1 abstention** : Jacques DECORTE et **29 VOIX POUR**

**VALIDE** la rétrocession au profit de la commune de GHYVELDE, par la Communauté urbaine de Dunkerque, de la partie de sol occupée de la parcelle cadastrée 404 C 1097 pour une contenance de 36 m<sup>2</sup>.

#### **05 – DÉNOMINATION DU COLLECTIF COTTAGE A L'ANGLE DE LA RUE DES ECOLES /RUE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Afin de pouvoir valider les futures adresses des logements du collectif en cours de construction, sis à l'angle de la rue des écoles et des anciens combattants,

Sophie BLANCKAERT, demande de statuer sur la dénomination de cet immeuble.

Cinq propositions ont été déposées à Monsieur le Maire :

- **Résidence les Cigognes**
- **Résidence les Polders**
- **Résidence Jean-Noël VANDAELE**
- **Résidence R. DAEYE**
- **Résidence des Hauts de France**

Ont été évitées

- Résidence les Cigognes, en raison d'une rue des cigognes existante à Ghyvelde
- Résidence les Polders, un lotissement LES POLDERS, existant aux Moères – GHYVELDE

Ont obtenu

- **Résidence Jean-Noël VANDAELE – 0 voix**
- **Résidence D. DAEYE – 6 voix**  
Michel DEBREU, Claudine LEFEVRE, Denis GESQUIERE, Raphaël VANDAELE, Marie-Claire BLAUWART, Jean DECOOL
- **Résidence des Hauts de France – 11 voix**  
Alain JANSSEN, Monique ALVES, Colette LEBON, Marie-Noëlle RUFIN, Claudine PORTAUX, Hervé LANIEZ, Sylvie MACZKA, André LOEUIL, Jean-Marc GILLODTS, Nicole DE WALSCHE, Martine VANDAMME

Après délibération, l'assemblée, compte tenu des votes ci-dessus,

**VALIDE** l'appellation du collectif sis rue des anciens combattants : **Résidence des Hauts de France.**

#### **06 – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LA COMMUNE PAR LE SYNDICAT MIXTE**

**« LA FIBRE NUMERIQUE 5962 »**

**Exposé de André LOEUIL**

La commune de Ghyvelde-Les Moeres, va faire l'objet du déploiement de la fibre optique, dans le cadre du projet national France Très Haut Débit, permettant d'obtenir des services de téléphonie internet et télévision numérique de très haute qualité.

Le projet dans notre région est porté par le syndicat mixte La fibre numérique 5962.AXIONE est l'entreprise retenue pour effectuer ce déploiement

Une année de travaux sera nécessaire avant la commercialisation des prises optiques.

A très court terme, un courrier sera adressé à tous les habitants de notre commune, ce courrier relatera, la mise en œuvre du raccordement.

Les différentes interventions de raccordement sont gratuites pour la commune et les particuliers. Les frais sont pris en charge d'une part par les prestataires téléphoniques, d'autre part conjointement par la Région, le Département et la Communauté Urbaine de Dunkerque ;

La mise en œuvre est prévue comme suit :

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 :

1- Un courrier d'information est parvenu en mairie de Ghyvelde le 10 janvier 2020

2- Une rencontre avec les techniciens de la Fibre numérique 59/62 a eu lieu en mairie le 31 janvier 2020, pour présenter le planning des travaux, la localisation de l'installation des armoires sur l'espace public :

- La plus importante et imposante de 18m<sup>2</sup> la NRO/SRO sera installée rue de la Frontière à côté et dans le prolongement du local technique de l'antenne ORANGE située dans l'espace vert devant le stade Deboes.
- Une armoire dans l'espace vert, dans la courbe des rues de la Jockstraete et du Lac
- Une armoire devant le N° 40 de la rue des Ecoles
- Une armoire dans la rue du Sud aux Moeres
- Une armoire devant l'emprise ORANGE rue du Sud

soit 5 armoires au total. Une visite in situ est prévue avec les techniciens d'AXIONE, le jeudi 20 février.

3- Dépose des déclarations préalables et des permissions de voirie

Le 2<sup>ème</sup> trimestre est une période d'études

Le 3<sup>ème</sup> trimestre sera consacré à l'installation des panneaux d'affichage sur la Commune (Juillet) et au début des travaux de génie civil et optiques.

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre /

1 - Fin décembre, Réunion publique pour le lancement commercial au cours de laquelle, toutes les interrogations pourront être soulevées.

2 - Mise en service par les fournisseurs d'Accès Internet

En janvier 2021, il sera donné suite à la demande des clients par les différents fournisseurs téléphoniques tels que Free, Orange, Bouygues, etc... pour la pose de prises éligibles, les abonnements et le raccordement vers les habitations.

Il est demandé à l'Assemblée de valider l'implantation des cinq armoires relais sur la Commune.

Après avoir ouïe l'exposé qui précède, l'Assemblée, après délibérations, valide à l'unanimité l'implantation des cinq armoires relais sur la Commune de GHYVELDE-LES MOERES.

**La séance est levée à 20 H 15**